Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D1-DE



C020223_D1

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Ablain-Saint-Nazaire : installation d'un conseiller communautaire**

Suite à la démission d'un tiers des membres du Conseil Municipal d'Ablain-Saint-Nazaire, de nouvelles élections municipales en date des 11 et 18 décembre 2022 ont eu lieu à l'effet de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune.

Il convient donc de procéder à l'installation d'un conseiller communautaire représentant la commune d'Ablain-Saint-Nazaire.

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Déclare** installer dans sa fonction de conseiller communautaire représentant la commune d'Ablain-Saint-Nazaire:

| Commune | Nom - Prénom |
|---|---|
| **ABLAIN-SAINT-NAZAIRE** | M. Philippe VANTORRE |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D2-DE



C020223_D2

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Ablain-Saint-Nazaire : élection d'un membre au Bureau**

Suite à la démission d'un tiers des membres du Conseil Municipal d'Ablain-Saint-Nazaire, de nouvelles élections municipales en date des 11 et 18 décembre 2022 ont eu lieu à l'effet de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune.

En conséquence, il y a lieu d'élire un représentant d'Ablain-Saint-Nazaire au Bureau Communautaire.

Pour mémoire :

- l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « le Bureau de l'EPCI est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres ».

- l'article 9 des statuts de la Communauté dispose au 2ème alinéa que « chaque commune adhérente à la Communauté d'Agglomération bénéficie d'un représentant au Bureau ».

Pour la commune d'Ablain-Saint-Nazaire seul est candidat

- M. Philippe VANTORRE.
Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Proclame** :

M. Philippe VANTORRE, délégué de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire, ayant obtenu 78 voix, soit à la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D3-DE



C020223_D3

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

****

**Port Fluvial de Harnes : tarifs 2023**

La CCIR Hauts de France (Ports de Lille), délégataire du service du port fluvial de Harnes, propose pour validation la grille tarifaire de l'année 2023. A noter que ces tarifs, indexés sur l'indice du coût de la construction, sont impactés par le contexte inflationniste (+7,96%).

Ces tarifs (en € HT) sont les suivants :

**1- Tarif des redevances domaniales**

Port de Harnes : 2,91 € HT/m²/an

**2- Coefficient de pondération sur loyer**

| | |
|---|---|
| Terrain « accès direct voie d'eau » | 1,2 |
| Terrain « accès non direct voie d'eau » | 0,8 |
| Terrain à conforter (non viabilisé) | 0,7 |

**3-Ristourne voie d'eau**

Engagement minimum de tonnage voie d'eau

a) vrac, matériaux de construction et autres : 2,5 t /m²/an

b) produits manufacturés hors (a) : 1,5 t/m²/an

Incitation financière si dépassement de l'engagement minimal.

Si tonnage réalisé (TR) par rapport à l'objectif (TO) :

$R = \frac{TR \times 100}{TO}$

| | |
|---|---|
| 101 ≤ R < 110 % | ristourne de : 4 % |
| 110 ≤ R < 120 % | '' '' 8 % |
| 120 ≤ R < 130 % | '' '' 12 % |
| 130 ≤ R < 140 % | '' '' 16 % |
| 140 ≤ R | '' '' 20 % |

**4- Pénalité sur tonnage voie d'eau non réalisé :**

*Conventions antérieures au 1er janvier 2014*
Volume contractuel – volume réalisé x 0,28 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

*Conventions signées à partir du 1er janvier 2014*

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D3-DE



a) sur engagement minimum de 2,5 t/ m² / an
Volume contractuel – volume réalisé x 0,29 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel
b) sur engagement minimum de 1,5 t/ m² / an
Volume contractuel – volume réalisé x 0,47 € par tonne non réalisée de l'engagement contractuel

**5- Redevance de quai**

- 0 à 50 000 tonnes : de 0,26 € à 0,32 € H.T. / tonne
- 50 001 à 100 000 tonnes : de 0,20 à 0,23 € H.T./ tonne
- au-delà de 100 000 tonnes : de 0,16 à 0,18 € H.T./ tonne

Observations : décomptes des tonnages par client et par année civile.

**6- Redevance Colis lourds**

Redevance fixe à l'unité :

| | | |
|---|---|---|
| Colis de 0 à 10 t v | 63,77 € | HT/unité |
| Colis de 11 à 40 t | 140,75 € | HT/unité |
| Colis de 41 à 85 t | 199,03 € | HT/unité |
| Colis de 86 à 180 t | 294,70 € | HT/unité |
| Colis de plus de 180 t | 377,17 € | HT/unité |

Redevance proportionnelle : 5,49 € HT/Tonne

*Colis de toutes catégories – Cette redevance s'ajoute à la précédente*
*Manutention effectuée par l'usager avec ses propres moyens, stockage sur quai n'excédant pas 48 heures*

**7- Stationnement bateau à quai**

Stationnement hors période d'opération de manutention fluviale :
Pénalité de 201,23 € HT/demi-journée/bateau

**8 – Indexation**

Ces tarifs augmenteront le 1er janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) du 2ème trimestre (base 100 au 4ème trimestre 1953).
Evolution entre l'indice N-2 et l'indice N-1 applicable au 1er janvier de l'année N.

**9- Marge commerciale**

Marge de manœuvre commerciale de +/- 15%.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D3-DE



Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

76 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

**Approuve** les tarifs présentés par la CCIR Hauts de France (Ports de Lille), en qualité de délégataire du service du Port fluvial de Harnes au titre de l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D4-DE



C020223_D4

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

****

**Conventions types de cofinancement du volet urbain de l'ERBM**

Par les délibérations en date des 5 octobre 2018, 9 juillet 2020 et 24 mars 2022 la CALL a confirmé financièrement son engagement pour le renouveau des cités minières, tant sur le volet logement que pour le volet urbain. Cet engagement s'est notamment traduit par un accompagnement financier des communes sur leurs programmes de travaux du volet urbain.

Il convient, dès lors, de mettre en place un conventionnement permettant de préciser et confirmer les modalités de versement dudit financement. Ces conventions seront établies individuellement pour chacune des cités ERBM, avec chacune des communes concernées. La participation financière de la CALL concerne autant les études opérationnelles de maîtrise d'œuvre, que les travaux eux mêmes. Aussi, ce financement donnera lieu à un conventionnement en deux temps.

- Une convention préfigurant le premier accompagnement financier des missions de maîtrise d'œuvre jusqu'en phase AVP incluse, permettant aux porteurs de projets de lancer les études opérationnelles nécessaires à l'élaboration et à la délimitation d'un programme de rénovation urbaine en cohérence avec les objectifs fixés dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM) et l'étude urbaine préalablement réalisée,

- Une seconde convention déclinant les modalités d'accompagnement financier par la CALL des travaux découlant dudit programme, au regard des engagements financiers apportés par le fonds conjoint ERBM État Région à la suite du dépôt des demandes de financements.

Ce conventionnement en deux temps permettra d'établir une programmation financière précise et maîtrisée pour la CALL.

La CALL accompagne les projets à hauteur de 15 % maximum, dans le respect de la règle des 80/20 (20 % de financements devant rester à la charge du maître d'ouvrage). Le taux pourra donc être ramené à 10 % dans le cas d'un financement à 70 % par le fonds ERBM. Sur la base des plans financiers établis à ce jour, le total des opérations ERBM du 1er triennal est estimé à environ 144,2 M€ HT, se déclinant comme suit :

- Travaux et études villes : 90 M € HT,
- Travaux de compétence CALL relatifs à la rénovation des réseaux d'eau et assainissement : 50 M€ HT,
- Travaux de compétence CALL relatifs à la gestion des ordures ménagères (implantation de bornes d'apport volontaire) : 4,2 M €.

Sur cette base, la participation de la CALL sur la phase opérationnelle est évaluée à environ 10 M € pour l'ensemble des opérations constituant le 1er triennal.

Enfin, ce projet de conventionnement permettra également de confirmer l'appui de la CALL aux communes dans le cadre du suivi de la programmation ERBM, au travers de la mise à disposition des services et compétences concernés.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D4-DE



Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Valider** les conventions de préfiguration et de cofinancement du volet urbain ERBM par la CALL.

**Prévoir** les crédits correspondants au budget de la CALL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D5-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D5-DE



C020223_D5

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

****

**Modalités de la prise en charge de la fourniture et de l'entretien-maintenance des Bornes d'Apport Volontaire Enterrées (BAVE) pour la collecte des déchets ménagers et assimilés**

Dans le cadre de son programme de modernisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) procède progressivement au développement de la collecte par apport volontaire des déchets ménagers à l'échelle de son territoire. En plus des actions réalisées précédemment, collecte du verre par apport volontaire, extension du réseau de déchèteries communautaires, la CALL a décidé l'application des mesures suivantes :

- Mise en œuvre de bornes d'apport volontaire enterrées pour tout lotissement de 20 logements et plus, rendue obligatoire au regard du règlement de collecte et des documents d'urbanisme,
- Fourniture et mise en œuvre de BAVE par la CALL dans le cadre de projets d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communale,
- Mise en œuvre de BAVE prochainement dans le cadre des projets du NPNRU, de l'ERBM et dans les centres villes actuellement collectés en sacs.

Actuellement, les modalités de prise en charge et d'entretien-maintenance des BAVE sur le territoire sont les suivantes :

| | **Type de travaux** | **Financement des travaux de pose et de la fournitures des bornes enterrées** | **Entretien - maintenance** | **Nettoiement aux pieds des bornes** |
|---|---|---|---|---|
| **Maîtrise d'ouvrage privée - promoteurs** | Construction ou réhabilitation | 100 % promoteurs | 100 % CALL si rétrocession des équipements à la commune | 100 % communes |
| **Maîtrise d'ouvrage privée - bailleurs sociaux** | Construction | 100 % bailleurs sociaux | 100 % CALL | 100 % bailleurs sociaux |
| **Projet ANRU 1 - bailleurs sociaux** | Réhabilitation | 50 % bailleurs et 50 % CALL | | |
| **Projets PNRU et ANRU 2** | Construction | | | |
| **Projets ERBM** | Réhabilitation | | | |

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D5-DE



| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **(demande des bailleurs sociaux)** | | | | |
| **Maîtrise d'ouvrage communale** | Construction ou réhabilitation | 100 % CALL | | 100 % communes |

Pour mémoire, à ce jour, 643 bornes enterrées sont disposées sur le territoire de la CALL :

- 299 pour les Ordures Ménagères,
- 208 pour les Emballages Ménagers,
- 136 pour le Verre.

Au vu du développement actuel de la collecte par apport volontaire et de celui à venir, tout en répondant aux attentes des communes, il convient aujourd'hui de redéfinir les modalités de prise en charge des travaux nécessaires à la pose de ces équipements.

De même, et afin de répondre à la problématique de la gestion des déchets dans les cités ERBM, il convient de redéfinir les modalités de prise en charge du financement des travaux de pose et de la fourniture des BAVE.

Sur la base de ces éléments, les modalités de prise en charge et d'entretien-maintenance des BAVE sur le territoire deviennent les suivantes :

| | **Type de travaux** | **Financement des travaux de pose et de la fournitures des bornes enterrées** | **Entretien - maintenance** | **Nettoiement aux pieds des bornes** |
|---|---|---|---|---|
| **Maîtrise d'ouvrage privée - promoteurs** | Construction ou réhabilitation | 100 % promoteurs | 100 % CALL si rétrocession des équipements à la commune, si non, 100 % copropriété | 100 % CALL si rétrocession des équipements à la commune, si non, 100 % copropriété |
| **Maîtrise d'ouvrage privée - bailleurs sociaux** | Construction | 100 % bailleurs sociaux | 100 % CALL | 100 % bailleurs sociaux |
| **Projet ANRU 1 - bailleurs sociaux** | Réhabilitation | 50 % bailleurs et 50 % CALL | | |
| **Projets** | Construction | | | |

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D5-DE



| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **NPNRU et ANRU 2** | | | | |
| **Projets ERBM (demande des bailleurs sociaux)** | Réhabilitation | 100 % CALL * | | 100 % CALL |
| **Maîtrise d'ouvrage communale** | Construction ou réhabilitation | | | |

** Financement potentiel à hauteur de 70 % dans le cadre de l'ERBM.*

Chaque dossier lié à une demande de prise en charge fera l'objet d'une analyse technique et financière par les services communautaires et sera traduit au travers d'une convention de mise en œuvre et de gestion des BAVE.

Dans le cas des bornes communales, la CALL assurera les travaux nécessaires pour la réalisation de la pose des BAVE.

S'agissant des bornes enterrées mises en œuvre dans les grands ensembles collectifs dans le cadre de l'ANRU 1, et pour être en cohérence avec les modalités de prise en charge annoncées ci-dessus, celles-ci seront rétrocédées à la CALL à l'euro symbolique et feront l'objet au préalable d'un état des lieux, et au besoin, d'une remise en état de fonctionnement par les bailleurs sociaux.

Il convient de rappeler que cette prise en charge financière par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est rendue possible par les économies de fonctionnement réalisées à moyen terme, différentiel entre la collecte en porte à porte et la collecte en apport volontaire, aujourd'hui plus favorable pour l'Agglomération.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Fixe** les modalités de prise en charge financière des travaux de mise en place et de fourniture des bornes enterrées.

**Autorise** le Président à signer les avenants aux conventions en cours, les conventions à venir ainsi que tout autre document jugé utile.

Ces dispositions sont subordonnées à la disponibilité des crédits correspondants votés chaque année.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D5-DE



Les dépenses correspondantes seront à imputer sur les lignes de crédit et programmes suivants :

- Budget Principal/ Fonctionnement / Ligne de crédit 7 668 (entretien bornes enterrées),
- Budget Principal/ Investissement / Ligne 11 319 (acquisition et pose de bornes enterrées),
- Budget Principal/ Investissement / Programme SHAB-ERBM (subventions ERBM part agglo),
- Budget Principal/ Investissement / Programme NPNRU (subventions soutiens projets communaux NPNRU).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **67 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 67
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 13
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D6-DE



C020223_D6

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

****

**Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets**

Depuis 2008, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin contractualise avec OCAD3E, éco-organisme, qui se charge de la reprise des lampes usagées et qui coordonne les relations avec l'éco-organisme, opérationnel sur notre territoire, Ecosystem.

Depuis le 1er juillet 2022, l'organisation des relations contractuelles et financières entre les collectivités, l'organisme coordonnateur, OCAD3E et l'éco-organisme Ecosystem, est modifiée.

Ainsi, le contrat entre la CALL et OCAD3E est résilié et la CALL doit désormais signer un contrat directement avec l'éco-organisme agréé Ecosystem.

Ce nouveau contrat a pour objet de régir les relations juridiques et techniques entre Ecosystem et la CALL pour la collecte séparée des déchets issus de lampes à l'exception des ampoules à filament et halogènes, notamment :

- pour l'enlèvement par Ecosystem, auprès de la CALL, des déchets issus de lampes, collectés par elle, y compris les déchets issus de lampes provenant de son patrimoine, afin de pourvoir à leur traitement,
- pour la fourniture par Ecosystem au bénéfice de la collectivité, d'outils, de méthodes et d'actions destinées à la formation des agents de la collectivité en charge de la gestion de la collecte séparée des déchets issus de lampes.

Pour rappel, les lampes dont les déchets sont l'objet du présent contrat sont toutes les lampes d'éclairage à l'exception des ampoules à filament et halogènes.

Il s'agit de manière non exhaustive des :
- lampes fluorescentes compactes ;
- lampes fluorescentes rectilignes ;
- lampes LED (y compris lampes LED rétrofit) ;
- lampes spéciales (mercure professionnel, sodium haute et basse tension)
- tubes fluorescents (néons) ;
- tubes LED.

A titre d'information, plus de 2,5 tonnes de lampes ont été collectées en déchèterie, pour l'année 2021.

Il est donc proposé de signer, le nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes avec l'éco-organisme Ecosystem en charge du déploiement sur notre territoire. Ce contrat est rétroactif à compter du 1er juillet 2022 et sera exécutoire jusqu'au 31 décembre 2027.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D6-DE



Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le Président à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme Ecosystem, sis 34-40 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D7-DE



C020223_D7

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

****

**Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 5 000 habitants sont soumis à la présentation, préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre collectivité, ce rapport porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Les différentes thématiques constituant le rapport :

A. Le fonctionnement interne des services :
- une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes,
- la mutualisation avec les communes.

B. Les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population :
- une politique de mobilités engagée,
- une politique économique durable,
- une politique des services urbains et d'écologie urbaine,
- une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale,
- une politique d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- une politique de l'habitat et de la qualité au service du développement urbain,
- une politique de développement territorial durable,
- la gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2021 et le premier semestre 2022 et concerne la préparation du budget 2023.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D7-DE



Le Conseil,

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, pour la période couverte par le deuxième semestre 2021 et le premier semestre 2022, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D8-DE



C020223_D8

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**

****

**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Cohésion Sociale 2023**

La Politique de la Ville à l'échelle intercommunale concerne 19 communes de la Communauté d'Agglomération (21 quartiers prioritaires, environ 56 000 habitants soit un quart de la population totale).

Dans le cadre de la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023, la CALL et l'État ont signé un protocole d'engagements renforcés et réciproques. Celui-ci s'articule autour de 14 engagements, en cohérence avec le Projet de Territoire. L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale est une réponse à l'engagement n°2 : « créer des espaces de participation citoyenne ».

Suite à l'expérimentation concluante du dispositif en 2020, reconduit depuis, il est proposé de renouveler l'AMI en 2023 sur la base du cahier des charges joint en annexe. Celui-ci prend en compte des problématiques majeures des quartiers prioritaires (accentuées par la crise sanitaire) et s'inscrit en complémentarité des politiques et dispositifs communautaires déployés sur le territoire de la CALL.

L'AMI s'adresse aux associations agissant en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Il a vocation à :

- contribuer à la nouvelle stratégie de la CALL en matière de cohésion sociale visant à mobiliser ses moyens sur les leviers de développement des 21 quartiers prioritaires,
- inviter les opérateurs à agir prioritairement sur les quartiers prioritaires pour répondre à des besoins non pourvus par les actions du Contrat de Ville,
- promouvoir les démarches expérimentales et innovantes,
- valoriser les actions exemplaires,
- accompagner les petits opérateurs à fort potentiel en matière de développement social,
- soutenir davantage les actions qui s'inscrivent dans des processus de participation des habitants.

Après une phase d'instruction administrative, une audition des opérateurs sera organisée. Le comité de sélection (présidé par le Vice-Président en charge de la cohésion sociale et composé de personnalités reconnues pour leur action en faveur de la Politique de la Ville, de techniciens de la CALL et de membres de Conseil Citoyen) proposera au Bureau Communautaire une liste de projets répondant au cahier des charges.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D8-DE



A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 16/01/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Autorise** le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) cohésion sociale pour l'année 2023 dans le cadre de la compétence obligatoire Politique de la Ville.

**Approuve** le cahier des charges relatif à l'AMI cohésion sociale 2023 joint en annexe.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 130 000 euros sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10278.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D9-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D9-DE



C020223_D9

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**

****

**Appel à projets ESS- Subvention à la SCIC Les Cousalis**

Par délibération en date du 4 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération a lancé un appel à projets permanent dans le secteur de l'Economie Sociale & Solidaire visant à accompagner l'émergence, la création et le développement des structures de l'ESS sur le territoire.

Dans ce cadre, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les Cousalis a sollicité un accompagnement financier pour la création d'emplois sur le territoire.

Cette jeune société, qui emploie déjà 12 personnes à ce jour, est un atelier de confection proposant ses services aux marques, créateurs et plus généralement aux entreprises ayant des besoins de confection de vêtements et accessoires textiles (notamment la marque de jean 1083). Ce projet est motivé par la volonté de relocaliser cette activité industrielle sur notre agglomération, afin de préserver un savoir-faire qui fait partie de notre patrimoine,et de créer des emplois sur le territoire.

En vertu de son dispositif d'aide à la création de structures ESS sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner le projet de cette société à hauteur de 9 000 € pour la création de 3 emplois supplémentaires.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 16/01/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Dominique REAL
(Sociétaire de la structure)

**Décide** d'accorder une subvention de 9 000 € à la SCIC Les Cousalis, dont le siège social est situé 21 rue de la Convention à Liévin (62800).

**Autorise** le président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget principal /Fonctionnement/Ligne de crédit 10001.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D11-DE



C020223_D11

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Ablain-Saint-Nazaire : Modification de la composition des commissions Attractivité du Territoire et Développement Durable**

Le Conseil communautaire a, par délibération du 7 juillet 2020, décidé de constituer quatre commissions :
- Attractivité du Territoire,
- Développement Durable,
- Développement Social,
- Ressources et Moyens,

et fixé, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, leur composition.

Ces commissions ont pour mission d'analyser les politiques actuelles dans leurs domaines de compétence respectifs, de proposer des inflexions ou la création de nouvelles politiques.

Suite à l'organisation des élections municipales d'Ablain-Saint-Nazaire en date des 11 et 18 décembre 2022, il y a lieu de modifier la composition des commissions Attractivité du Territoire et Développement Durable.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M. Philippe VANTORRE au sein de la Commission Développement Durable *(en lieu et place de M. Jean-Noël GODART)*

**Désigne**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, M. Jean-Noël GODART au sein de la Commission Attractivité du Territoire *(en lieu et place de M. Eric SEVIN)*

Les listes sont ainsi modifiées :

- **<u>Commission chargée du Développement Durable</u> : 22 membres**

| | **NOMS PRÉNOMS** |
|---|---|
| 1 | AIT-CHIKHEBBIH Fatima |
| 2 | BAUDE Bernard |
| 3 | CARON Jean-François |
| 4 | CARON Pascal |
| 5 | CHERET Pierre |
| 6 | DAMBRINE Catherine |
| 7 | DUBREUCQ Alain |
| 8 | DUCAMP Laurent |
| 9 | DUFOUR Violette |

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D11-DE



| | |
|---|---|
| 10 | GODART Nicolas |
| 11 | GERMA Martine |
| 12 | HOCHART Donata |
| 13 | KOPROWSKI Georges |
| 14 | LHERBIER Alain |
| 15 | MESSENT Sébastien |
| 16 | MOULIN Tony |
| 17 | OUVRY Joël |
| 18 | SENECHAL Pierre |
| 19 | TATE Corinne |
| 20 | TRANAIN Dorise |
| 21 | TRONI Bruno |
| 22 | **VANTORRE Philippe** |

- **Commission chargée del'Attractivité et du Territoire : 24 membres**

| | **NOMS PRÉNOMS** |
|---|---|
| 1 | ALLOÏ Frédéric |
| 2 | BANAS Carine |
| 3 | BOUKERCHA Farid |
| 4 | BOURDON Cécile |
| 5 | CARBONNIER BEN AZOUZ Michèle |
| 6 | CIOFFI Perrine |
| 7 | CIURYS Christophe |
| 8 | CLAIRET Justin |
| 9 | CLAVET Bruno |
| 10 | CLEMENT Katy |
| 11 | COUPIN Maryse |
| 12 | DUCLOY Nadine |
| 13 | DUPORGE Laurent |
| 14 | DUQUESNOY Philippe |
| 15 | **GODART Jean-Noël** |
| 16 | LEMAIRE François |
| 17 | LETOQUART Jean |
| 18 | MARTEL Virginie |
| 19 | ROGER Alain |
| 20 | ROSZAK Christine |

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D11-DE



| | |
|---|---|
| 21 | SIKORA Stéphane |
| 22 | TERLAT Yves |
| 23 | VANDEVOORDE Steven |
| 24 | VOULIOT Julien |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D12-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D12-DE



C020223_D12

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Représentants à divers organismes : Modification de la représentation de la Communauté d'agglomération dans certaines structures (SCOT, Office de Tourisme, SPPPI Artois)**

Suite à la démission d'un tiers des membres du Conseil Municipal d'Ablain-Saint-Nazaire, de nouvelles élections municipales en date des 11 et 18 décembre 2022 ont eu lieu à l'effet de procéder à l'élection des conseillers municipaux et communautaires de la commune.

Il convient de mettre à jour la représentation de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin dans les structures listées ci-dessous :

- Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale : 1 titulaire,
- Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : 1 titulaire
- SPPPI de l'artois : 1 délégué

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** :

- M. Philippe VANTORRE délégué titulaire, au sein du Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale,
- M. Philippe VANTORRE, délégué titulaire, au sein de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- M. Philippe VANTORRE, délégué, au sein du SPPPI de l'Artois.

La composition des structures est ainsi modifiée :

| Structures | Nombre | Prénom – Nom |
|---|---|---|
| **Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale** | **7 titulaires** | - M. François LEMAIRE<br>- M. Alain BAVAY<br>- Mme Cécile BOURDON<br>- Mme Sophie RUSIN<br>- Mme Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ<br>- M. Yves TERLAT<br>- M. Philippe VANTORRE |
| | ***3 suppléants*** | *- M Frédéric ALLOÏ*<br>*- Mme Latifa AIT ABDERRAFII*<br>*- Mme Agnès LEVANT* |

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D12-DE



| | | |
|---|---|---|
| **Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin** | **12 titulaires** | - M. Philippe DUQUESNOY<br>- M. Nicolas FRANCKE<br>- M. Hélène CORRE<br>- Mme Christine STIEVENARD<br>- Mme Martine GERMA<br>- Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH<br>- Mme Perrine CIOFFI<br>- Mme Ludivine HENNEAU PLOUVIER<br>- Mme Nathalie MEGUEULLE MANIER<br>- Mme Martine DEMEYERE<br>- M. Yvon LEJEUNE<br>- M. Philippe VANTORRE |
| | **12 suppléants** | *- M. Christian SPRIMONT*<br>*- Mme Catherine DAMBRINE*<br>*- Mme Carine BANAS*<br>*- Mme Corine TATE*<br>*- M. Christophe CIURYS*<br>*- M. Tony MOULIN*<br>*- Mme Virginie COLLART*<br>*- M. Steven VANDEVOORDE*<br>*- M. Laurent DUCAMP*<br>*- M. Christian CHAMPIRE*<br>*- Mme Bernadette DOUTREMEPUICH*<br>*- Mme Virginie MARTEL* |
| **SPPPI de l'artois (deux sont désignés par le Préfet)** | **4 délégués (+2)** | - M. Alain LHERBIER<br>- Mme Donata HOCHART<br>- M. Sébastien MESSENT<br>- M. Philippe VANTORRE |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D13-DE



C020223_D13

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Ablain-Saint-Nazaire / Modification de la composition au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le IV. de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose qu'«*il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant* ».

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle se réunit dès lors qu'une compétence est transférée et est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, quelque soit son montant.

Par délibération du conseil du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a décidé que la CLECT serait composée d'un représentant et d'un suppléant pour chaque commune membre de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Suite aux nouvelles élections municipales de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire qui ont eu lieu les 11 et 18 décembre 2022, il convient de procéder à la désignation des membres de la CLECT.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** les membres pour la commune d'Ablain-Saint-Nazaire à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :

| COMMUNE | TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|---|---|---|
| ABLAIN-SAINT-NAZAIRE | Philippe VANTORRE | Jocelyne DOCQUOIS |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D14-DE



C020223_D14

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux de l'Artois : désignation d'un représentant**

Par courrier en date du 19 décembre 2022, Monsieur DONIUS, Directeur Général du Centre Hospitalier de Lens, demande à l'assemblée délibérante de désigner un représentant pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux Publics de l'Artois.

Ce Fonds de Dotation a pour but de financer toute action ou projet en lien avec les projets médicaux-sociaux, soignants, techniques, logistiques et numériques entrant dans les missions des Hôpitaux Publics de l'Artois. Les statuts de ce dernier ont été déposés en Préfecture le 10 octobre 2022 (joints en annexe).

Le mandat de chaque membre du Conseil d'Administration est d'une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de désigner un représentant de la collectivité pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux Publics de l'Artois.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Désigne** Madame Agnès LEVANT représentante au sein du Conseil d'Administration du Fonds de Dotation du Centre Hospitalier de Lens et des Hôpitaux Publics de l'Artois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D15-DE



C020223_D15

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans les articles L.132-1 à L132-11 du Code général de la fonction publique et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL , les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à :

- ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail,
- avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme (article L2242-5 du Code du Travail), reprise dans les formulaires DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants et DC4 Déclaration de sous-traitance.

Il est proposé de prendre acte des éléments repris dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Le Conseil,

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D16-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D16-DE



C020223_D16

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Création d'un poste de Chargé d'études pour la direction Eau et Assainissement Accompagnement des projets Engagement et Renouveau du Bassin Minier et gestion patrimoniale**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Le plan de charge actuel met en évidence une activité conséquente. A ce jour, les opérations réalisées par le service études et travaux consistent uniquement à l'accompagnement des communes dans le cadre de leurs travaux de voirie. Les opérations liées au schéma directeur de l'eau ne peuvent être accomplies et sont reportées systématiquement depuis trois ans (ces opérations devaient se réaliser dans la continuité de la construction des châteaux de Lens et Bully-les-Mines).

A l'échelle de la direction, ces opérations ERBM constituent à un renouvellement d'ouvrages existants, dont le taux est aujourd'hui extrêmement faible (0,34% en 2021 pour l'eau potable). Ce recrutement pourrait permettre d'accompagner les travaux liés à l'ERBM mais aussi d'inscrire notre Communauté d'Agglomération dans une démarche de renouvellement nécessaire à long terme, que ce soit en matière de limitation des pertes en eau comme en matière de conformité des systèmes d'assainissement.

L'effectif apparaît aujourd'hui insuffisant pour assurer ces missions. Il est donc proposé de créer un poste de chargé d'études pour le service études et travaux, au sein de la Direction eau et assainissement.

Relevant du chef de bureau, l'agent, assurera au sein du bureau d'études, une fonction de maîtrise d'œuvre dans sa phase études ou de conduite d'opérations en maîtrise d'œuvre externalisée. Il préparera les dossiers techniques complexes depuis la conception jusqu'à l'attribution des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable en lien avec les opérations ERBM et les projets structurants de la CALL (schéma directeur eau potable, schéma directeur assainissement).

La maîtrise de l'outil informatique et des logiciels spécifiques de CAO-DAO, des connaissances en marchés publics et des connaissances techniques (normes, fascicules, dimensionnement), ainsi que des connaissances en matière d'hydraulique urbaine et dimensionnement de réseaux sont attendues pour le poste.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D16-DE



Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le poste sera imputé pour tout ou partie au budget eau et assainissement.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de chargé d'études, au sein du service études et travaux de la direction eau et assainissement dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D17-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D17-DE



C020223_D17

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Création d'un poste permanent d'agent d'entretien à temps complet pour la direction Coordination mutualisation**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son L313-1,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La montée en compétences des différentes directions a nécessité un renforcement des effectifs communautaires qui se répartissent aujourd'hui sur divers sites de l'agglomération.

C'est à ce titre qu'il convient donc de renforcer les équipes en place en créant l'emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien, pour le service ressources internes, au sein de la direction coordination et mutualisation.

Les missions dévolues au poste sont les suivantes (profil de poste joint en annexe):

- Maintenir la propreté des locaux administratifs, techniques (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires ;
- Dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants ;
- Assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits ;
- Nettoyer, ranger et maintenir en état le matériel à la fin des opérations ;
- Repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement ;
- …

Le poste requiert également des qualités d'autonomie, d'organisation et de rigueur, ainsi que la maîtrise des procédures de nettoyage et de désinfection et la connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (utilisation de produits dangereux, utilisation de machines…).

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel en cas de recrutement infructueux d'un agent titulaire.

Le recrutement contractuel s'effectuera en vertu d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D17-DE



Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet d'agent d'entretien pour le service ressources internes dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D18-DE



C020223_D18

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Création du poste permanent à temps complet de gestionnaire des assemblées dans le cadre d'une mise en conformité avec le contrôle de légalité**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Par délibération en date du 17 novembre 2022, il avait été décidé d'actualiser le poste permanent à temps complet de gestionnaire des assemblées, suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste et l'évolution du profil au fil du temps.

A la faveur de vérifications de dossiers, la délibération étant incomplète, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mettre les dossiers en conformité et donc de créer de nouveau le poste permanent à temps complet de gestionnaire des assemblées déjà présent au tableau des effectifs, ceci par le biais d'une nouvelle prise de délibération qui permettra également d'ajuster l'évolution du profil.

Pour rappel, le poste permanent à temps complet de gestionnaire des assemblées est affecté au sein de la Direction juridique et est ouvert sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs et le grade de rédacteur territorial.

Les missions afférentes au poste sont les suivantes :

Sous l'autorité du chef de service, le gestionnaire des assemblées, assure le bon déroulement et le suivi des instances communautaires sur le plan administratif, technique, logistique et numérique.

Cet emploi permanent pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ou grade de rédacteur territorial, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D18-DE



Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

2 « contre »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

**Décide** de créer le poste permanent à temps complet de gestionnaire des assemblées pour la direction juridique dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D19-DE



C020223_D19

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Modification des cadres d'emplois ouverts pour le poste d'instructeur droit des sols au sein de la direction Coordination mutualisation**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4 et L332-14,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

La refonte de l'organigramme ainsi que le redéploiement des services et des équipes en place n'avaient pas permis jusqu'à présent l'actualisation de certains postes identifiés au sein des directions, dans leur périmètre actuel. C'est pourquoi, à la faveur de fins de contrats, mutations ou mobilités, il est proposé d'actualiser divers postes.

Suite au départ de l'agent en poste dans le cadre d'une mutation externe et afin d'élargir la perspective de recrutement pour ce poste d'instructeur doit des sols requérant des compétences et technicités particulières, il est proposé de modifier la délibération prise le 6 juillet 2020 en élargissant les possibilités de recrutement au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, en complément du cadre d'emploi des adjoints administratifs, techniciens et agents de maîtrise territoriaux.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Le profil de poste est joint en annexe.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

78 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(M. CLAVET et M. MOMPEU)

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D19-DE



**Décide** de modifier la délibération du 6 juillet 2020 en ouvrant le recrutement d'un instructeur droit des sols aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux dans les conditions sus-énoncées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D20-DE



C020223_D20

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Attribution de Compensation prévisionnelle 2023**

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme de neutralisation des transferts de produit fiscal et de charges transférées entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL). Son mode de calcul est régi par l'article 1609 nonies C du code général des impôts. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour l'intercommunalité qui lève une fiscalité professionnelle unique.

L'attribution de compensation doit obligatoirement être notifiée aux communes par la CALL avant la date du 15 février.

Il est rappelé que cette attribution de compensation représente le montant de la fiscalité économique (taxe professionnelle) transférée par les communes à la CALL au moment de l'adoption de la fiscalité professionnelle unique, minoré des charges transférées à la communauté d'agglomération, telles que constatées lors de chaque nouveau transfert de compétences.

L'attribution de compensation est ajustée à chaque nouveau transfert de compétence des communes à la communauté d'agglomération, donnant lieu à un transfert de charges et produits, conformément aux délibérations adoptées par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Les montants et conditions de révision des attributions de compensation peuvent également être fixés librement par le Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et en accord avec chaque conseil municipal concerné par une évolution de son attribution, à la majorité simple.

La présente délibération a ainsi pour objet de fixer librement les montants de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2023, pour les 36 communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément aux modalités de répartition adoptées le 10 novembre 2021, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

En effet, l'application du pacte financier et fiscal de solidarité visant le principe de neutralité financière pour les communes, l'écrêtement des gains relatifs de dotation de solidarité communautaire par rapport à 2021 s'effectue via un prélèvement sur l'attribution de compensation des commune dont la dotation progresse, et ce, afin de tendre à permettre de compenser celles sur lesquelles la dotation baisse.

Représentant le reversement de la fiscalité historiquement transférée par les communes au moment du passage en taxe professionnelle unique de la Communauté d'agglomération, les attributions de compensation intègrent ainsi à partir de 2022 le principe de neutralisation des impacts de la refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le dispositif prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 10 novembre 2021 est le suivant :

1. Un maintien des attributions de compensation dites « socle » à leur niveau de 2021 au titre des transferts passés, à la fois de fiscalité et de charges.

2. L'évaluation systématique du coût des compétences transférées futures et leur déduction des attributions de compensation des communes concernées par ces transferts, tel que prévu à l'article L.1609 nonies C du Code Général des Impôts.

3. La correction dérogatoire des attributions de compensation des communes disposant d'un niveau de dotation de solidarité communautaire (DSC) croissant par rapport au montant 2021 du fait de l'application des nouveaux critères à compter de 2022, et donc pour 2023.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D20-DE



Si les deux premiers mécanismes s'inscrivent dans une logique d'application du droit commun, le troisième implique une révision dérogatoire nécessitant à la fois une décision à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté, ainsi que l'accord de chaque conseil municipal des communes intéressées par cette révision dérogatoire.

L'attribution de compensation prévisionnelle 2023 est égale à 33 179 227,90 € versés par la CALL à 26 communes et 353 149,03 € versés à la CALL par 10 communes.

Pour ne pas obérer la trésorerie des communes et leur assurer la meilleure visibilité possible, l'attribution de compensation est versée par douzième.

Vu le V de l'article 1609 nonies du CGI,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 24 janvier 2022,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Décide** de fixer les montants de l'attribution de compensation prévisionnelle 2023 par commune comme figurant dans le tableau annexé.

**Décide** de liquider les montants par douzièmes à compter de janvier 2023.

**Précise** que les crédits nécessaires, d'un montant de 33 179 227,90 € en dépenses et de 353 149,03 € en recettes seront inscrits au Budget Primitif 2023 respectivement sur les imputations Budget Principal/fonctionnement/LC8645 et Budget Principal/fonctionnement/LC8641.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D21-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **69 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 69
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 11
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D21-DE



C020223_D21

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Dotation de solidarité communautaire 2023**

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est régie par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle constitue un outil de solidarité entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

La loi de finances pour 2020 a fait évoluer les règles relatives à la répartition de la DSC. Elle a ainsi précisé les modalités de prise en compte des différents critères et leur poids minimum dans l'enveloppe répartie.

Les modalités d'attribution de la DSC doivent dorénavant tenir compte :
- de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI,
- de l'insuffisance du potentiel financier ou fiscal par habitant de la commune par rapport au potentiel financier ou fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces critères doivent justifier au moins 35 % du montant total de la DSC.
D'autres critères peuvent être librement choisis par le Conseil communautaire, sans que l'un d'eux porte sur plus de 35 % de l'enveloppe.

Il s'agit donc de faire évoluer les critères de répartition de la DSC versée par la CALL à ses communes membres en intégrant ces évolutions de la législation, conformément aux modalités adoptées par le Conseil communautaire le 10 novembre 2021, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

Par délibération n°2014/CC030 du 29 janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs (Artois Comm.) a instauré, conformément aux dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une dotation de solidarité communautaire (DSC) au bénéfice de la CALL.

Cette DSC s'est substituée aux reversements de fiscalité préexistants au sein du SIZIAF, afin de garantir les équilibres budgétaires des collectivités concernées.

Ces dispositions ont été reconduites à la création de la CABBALR par délibération n°2017/CC098 du 22 mars 2017.

Par l'article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 a maintenu la possibilité d'étendre le versement de la dotation de solidarité communautaire aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre constituant un ensemble sans discontinuité territoriale et limitrophe de son territoire lorsqu'une zone d'activités économiques est située en tout ou partie sur le territoire d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Par délibération du 29 septembre 2020, la CABBALR a reconduit le principe du versement de la DSC préexistante en faveur de la CALL. Les modalités de versement de cette dotation ont toutefois fait l'objet de révisions afin de tenir compte notamment de la disparition des activités de l'entreprise Française de Mécanique et de la création de l'usine de production de batterie. Ainsi, à compter de 2022 et tel que le prévoit la délibération C151222_D17 du 15 décembre 2022, la DSC reversée par la CABBALR à la CALL fait l'objet d'une indexation annuelle, principalement fonction de l'évolution de la fiscalité constatée sur les sites concernés. Son montant définitif pour 2023 sera connu au cours du 4ème trimestre 2023.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D21-DE



Considérant les éléments précisés ci-dessus, la CALL versera ainsi chaque année aux communes membres de l'EPCI une DSC déterminée en fonction des critères de répartition détaillés en annexe 1.

Le montant total de la DSC annuelle reversée par la CALL aux 36 communes du territoire correspond à la DSC versée la même année par la CABBALR à la CALL.

Pour 2023, le montant de la DSC au bénéfice de la CALL s'établit de façon prévisionnelle à 9 093 951 €. Il pourra être révisé en fin d'année, en fonction de l'application par la CABBALR de la formule de révision annuelle de l'enveloppe définie dans le paragraphe au sein de la convention en cours de validation. Au regard des critères de DGF de 2022 et de la structure de la DSC telle que définie dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité les montant de DSC par communes sont décrits en annexe 1.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Adopte** le cadre de la dotation de solidarité communautaire et arrête les critères de répartition tels que définis en annexe 1.

**Fixe** les montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2023 par commune comme figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération.

**Autorise** la liquidation des montants par mensualité dans la limite du montant global fixé au point ci-dessus.

**Dit** que les crédits sont prévus au Budget Principal en section de fonctionnement au compte D 739212.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D23-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**
**SÉANCE DU JEUDI 02 FÉVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 26 janvier 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **68 délégués étaient présents et 11 représentés sur 91 délégués en exercice.**

**Présent(s) :** 68
Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Monsieur Alain SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

**Procuration(s) :** 11
Monsieur Jean-François CARON à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Alain SZABO, Madame Katy CLEMENT à Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Laurent DUPORGE à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Nicolas GODART à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Joachim GUFFROY à Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur François LEMAIRE à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Madame Sophie RUSIN à Madame Martine GERMA, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE

**Absent(s) excusé(s) :** 12
Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le 09/02/2023
ID : 062-246200364-20230202-C020223_D23-DE



C020223_D23

**RESSOURCES ET MOYENS**

****

**Rapport Préalable au Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les 2 mois précédant le vote du Budget.

Vu la loi de de finances publiques du 30 décembre 2022,

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027,

Vu les articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

**Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.